

# Barème d'honoraires

Applicable au 26/09/2023

## Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 140 000 €	Forfait de 7000 € TTC
Supérieur à 140 000 €	5 % TTC
Parking, Box	10% TTC (minimum 1.500€)
Bien à usage Professionnel ou Commercial	6% TTC (minimum 5.000€ TTC)
Cession Droit au bail et Fonds de Commerce	10% TTC (minimum 5.000€ TTC)



SARL EMROD IMMOBILIER

RCS Versailles : 534 273 016 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2018 000 026 001

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN

# Barème d'honoraires

Applicable au 26/09/2023

## Honoraires sur location d'immeubles

### Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup>	10 € TTC / m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m <sup>2</sup> de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1<sup>er</sup> Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014

### Honoraires part propriétaire bailleur

Constitution dossier, rédaction du bail et état des lieux	<b>1 mois de loyer hors charges TTC</b>
Etat des lieux	<b>3€ TTC/m<sup>2</sup></b>
Locations à usage commercial ou professionnel	<b>30% HT du loyer annuel HT/HC charge acquiescées</b>

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.